

Proposition Technique et Financière (PTF) pour un raccordement au réseau de distribution d'électricité

Raccordement individuel BT puissance \leq à 36 kVA avec seule partie branchement B2

Résumé

Ce modèle présente les composantes techniques et financières de la proposition de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par ESR, d'un consommateur individuel alimenté en basse tension, pour une puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA avec seule partie branchement B2 (ex : lotissement déjà aménagé...)

NB : les champs encadrés par les signes < et > dans le modèle ci-après sont destinés à être pré-remplis à partir des éléments de la demande de raccordement.

| 1. Version | Date de la version | 2. Nature de la modification |
|------------|--------------------|--------------------------------------------------------|
| V0 | 17 juin 2016 | Création du document |
| V1 | 2 mai 2017 | Mise à jour de la dénomination sociale de l'entreprise |

Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

Capital de 9 000 000 Euros • 26, boulevard du Président Wilson • F-67932 Strasbourg Cedex 9
RCS Strasbourg TI 823 982 954 • N° d'identification Intracommunautaire (TVA) en cours d'attribution
Tél + 33 (0)3 88 20 70 40 • Fax + 33 (0)3 88 20 60 11 • www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

Affaire n° « Numéro_affaire »

Suivie par : « DDV_Nom »

Tel : « DDV-Tel » - Fax : « DDV_fax »

Email : grd-contact@strasbourg-electricite-reseaux.fr

« DEST_Nom »

« DEST_Adresse »

« DEST_Code_Postal » « DEST_Ville »

Objet :

« DE_Objjet » « DE_Nom_Projet »

à l'adresse : « Adresse_Projet »

« CP_Projet » « Ville_Projet »

Strasbourg, le « Date_du_jour »

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait parvenir une demande complète pour le projet en objet, en date du «DATE_DOSSIER_COMPLET». Nous avons le plaisir de vous adresser, sous ce pli, la Proposition Technique et Financière (PTF) pour votre raccordement.

Vous trouverez également ci-jointes les annexes suivantes :

- Formulaire de bon pour accord
- Détail des travaux STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX et de votre participation aux frais de raccordement
- «ANNEXES».

Pour concrétiser votre commande, nous vous remercions de nous retourner le formulaire « **bon pour accord** » ci-joint dûment complété, sans modification ni réserve, daté, signé et **accompagné de votre paiement**.

Pour tout renseignement d'ordre technique concernant les travaux réseaux de votre raccordement électrique, votre interlocuteur est «T_APS_EXPL_RESPONSABLE_CIV» «T_APS_EXPL_RESPONSABLE_PRENOM» «T_APS_EXPL_RESPONSABLE_NOM», téléphone «T_APS_EXPL_RESPONSABLE_TEL», courriel «T_APS_EXPL_RESPONSABLE_EMAIL».

Pour la pose compteur(s), veuillez contacter le fournisseur de votre choix parmi les fournisseurs dont les coordonnées sont annexées dans le document «*informations concernant les modalités de mise en service*».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, «DEVIS_DEST_TITRE», nos salutations distinguées.

Le «DEVIS_SIGNATAIRE_POSTE»

«DEVIS_SIGNATAIRE_PRENOM» «DEVIS_SIGNATAIRE_NOM»

«IMAGE:SIGNATURE»

Strasbourg Électricité Réseaux SA

Gestionnaire du Réseau de Distribution

Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

Capital de 9 000 000 Euros • 26, boulevard du Président Wilson • F-67932 Strasbourg Cedex 9
RCS Strasbourg TI 823 982 954 • N° d'identification Intracommunautaire (TVA) en cours d'attribution
Tél + 33 (0)3 88 20 70 40 • Fax + 33 (0)3 88 20 60 11 • www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

**Proposition Technique et Financière du «DATE_COURANTE»
pour la création ou la modification d'un branchement individuel BT
de puissance inférieure ou égale à 36 kVA
sur un raccordement au réseau public de distribution existant, géré par STRASBOURG
ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX**

Numéro d'affaire : «DEVIS_NO_AFFAIRE»

Établie entre

**«DEVIS_DEST_RAISONSOCIALE»
«DEVIS_DEST_NUMETVOIE»
«DEVIS_DEST_CP» «DEVIS_DEST_COMMUNE»
désigné ci-après « Le Demandeur »**

et

**Strasbourg Électricité Réseaux SA,
désigné ci-après « STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX »,
et représenté par «DEVIS_SIGNATAIRE_PRENOM» «DEVIS_SIGNATAIRE_NOM»**

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1. Objet de la proposition de raccordement..... | 2 |
| 2. Définition et caractéristiques du raccordement..... | 2 |
| 3. Détail de votre participation au coût de raccordement..... | 3 |
| 4. Conditions de paiement | 3 |
| 5. Frais de première mise en service..... | 3 |
| 6. Réalisation des travaux de branchement en domaine privé | 3 |
| 7. Prestations à fournir par le demandeur et points d'attention | 3 |
| 8. Délai de réalisation des prestations STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX et Échéancier de mise en service | 3 |
| 9. Délai et préparation de la mise en service de l'installation | 4 |
| 10. Information au Demandeur | 4 |
| 11. Droit applicable, langue de la présente proposition et règlement des litiges | 4 |
| 12. Modalités d'acceptation de la présente proposition..... | 5 |

1. Objet de la proposition de raccordement

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document constitue la proposition de STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX pour le raccordement de vos installations au Réseau Public de Distribution Basse Tension, présentant la solution de raccordement :

- nécessaire et suffisante pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique de votre installation conformément à votre demande,
- qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession,
- conforme à la Documentation Technique de Référence publiée par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX sur son site internet www.strasbourg-electricite-reseaux.fr.

Elle est élaborée en fonction :

- des caractéristiques de votre demande de raccordement, qualifiée par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX après échanges éventuels,
- de la situation du réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution au moment de votre demande,
- le cas échéant, des décisions de la commune ou de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent en matière d'urbanisme, concernant le financement de la contribution relative à l'extension du Réseau Public de Distribution rendue nécessaire pour le raccordement de votre projet.

Elle précise les travaux nécessaires au raccordement de l'installation, la contribution au coût du raccordement à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

Sauf cas particuliers, qui seront précisés dans la présente proposition, celle-ci vaut convention de raccordement.

2. Définition et caractéristiques du raccordement

«LIBELLE_AFFAIRE»

Adresse du projet : «CHANTIER_1_ADRESSE» «CHANTIER_1_DESCRIPTION» à «CHANTIER_1_CP»
«CHANTIER_1_COM»

La puissance de raccordement que vous souhaitez de «P_TOTALE_DEMANDEE_INF_36» kVA répartie sur «TOTAL_INF_36» point(s) de consommation, correspond, dans notre référentiel technique, et après étude technique à la création de :

1 palier «aps_expl_palier_raccordement_etude»

Le projet de raccordement est étudié sur la base de cette configuration.

Vous trouverez le descriptif technique de la mise en œuvre du raccordement dans les annexes ci-jointes :

- *conditions techniques de raccordement BT ≤ 36 kVA »*
- *détail des prestations STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX et participation financière.*

La puissance souscrite auprès de votre fournisseur lors de la mise en service doit être inférieure ou égale à la limite du palier mentionné ci-dessus. Si ultérieurement vos besoins en puissance nécessitaient un changement de palier, les éventuels travaux nécessaires donneraient lieu à l'établissement d'une nouvelle Proposition Technique et Financière.

Cette proposition a été établie en considérant que votre installation est **conforme à la norme NF C 15-100**, notamment aux dispositions relatives **aux courants de démarrage qui ne doivent pas dépasser 45 A en monophasé et 60 A en triphasé**. Il vous appartient de vous assurer que vos équipements tels que les climatiseurs, pompes à chaleur, machines tournantes

respectent l'ensemble des dispositions de cette norme. Dans le cas contraire, votre responsabilité pourra être engagée si votre installation génère des perturbations électriques.

3. Détail de votre participation au coût des travaux STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX

La valeur du champ 'Mode de facturation pour le client' n'a pu être interprétée lors de la fusion du paragraphe 'Conditions de paiement'.

4. Conditions de paiement

La valeur du champ 'Mode de facturation pour le client' n'a pu être interprétée lors de la fusion du paragraphe 'Conditions de paiement'.

Taux de TVA : en cas de changement de taux de TVA avant l'encaissement de votre règlement, le montant T.T.C de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

5. Frais de première mise en service

En cas de première mise en service, cette prestation est facturée en plus du montant indiqué dans la présente proposition, conformément au catalogue des prestations de STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX publié sur le site internet www.strasbourg-electricite-reseaux.fr.

6. Réalisation des travaux de branchement en domaine privé

<Non renseigné>

7. Prestations particulières à fournir par le demandeur et points d'attention

Fourniture d'une attestation de conformité de l'installation électrique intérieure visée par CONSUEL

«APS_EXPL_PRESTATIONS_CLIENT»

«APS_EXPL_AUTRES_PRESTATIONS_CLIENT»«APS_IR_PRESTATIONS_CLIENT»

«APS_EXPL_AUTRES_PRESTATIONS_CLIENT»

«EDITION_PTF_COMMENTAIRES_PTF».

8. Délai de réalisation des prestations STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX et Échéancier de mise en service

Le délai de réalisation des prestations STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX sera de «EDITION_PTF_DELAI_TOTAL» semaines

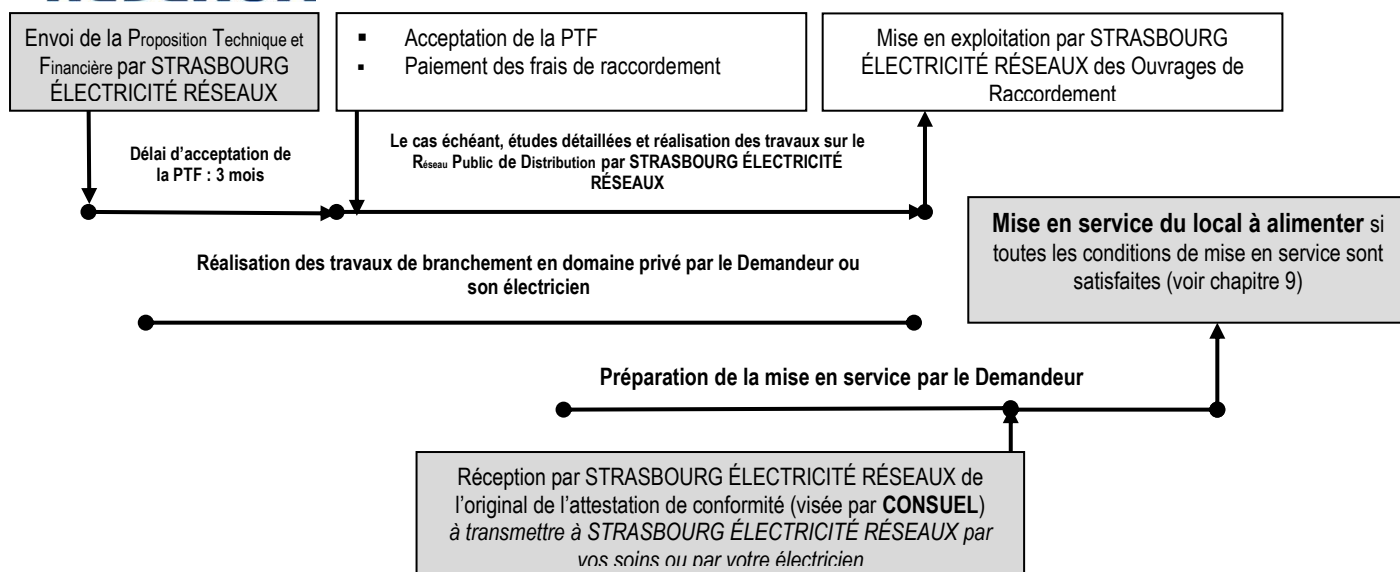
Il entrera en vigueur :

- après réception **du bon pour accord accompagné de votre paiement**,
- après réalisation des travaux de branchement privé qui sont de votre responsabilité (tels que définis dans l'annexe « conditions techniques de raccordement BT ≤ 36 kVA »),
- le cas échéant sous réserve de l'obtention des autorisations administratives recherchées par nos soins.

L'échéancier ci-dessous synthétise les opérations nécessaires pour la mise en service du point de livraison.

Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

Capital de 9 000 000 Euros • 26, boulevard du Président Wilson • F-67932 Strasbourg Cedex 9
RCS Strasbourg TI 823 982 954 • N° d'identification Intracommunautaire (TVA) en cours d'attribution
Tél + 33 (0)3 88 20 70 40 • Fax + 33 (0)3 88 20 60 11 • www.strasbourg-electricite-reseaux.fr



9. Délai et préparation de la mise en service de l'installation (pose compteur)

conditions

10. Information au Demandeur

La présente proposition de raccordement est établie dans le cadre de la procédure « Traitement des demandes de raccordement d'une installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au réseau public de distribution géré par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX » disponible à l'adresse internet www.strasbourg-electricite-reseaux.fr.

STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX vous informe de l'existence de sa documentation technique de référence, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La documentation technique de référence expose les dispositions applicables à l'ensemble des utilisateurs pour permettre leur accès au Réseau Public de Distribution.

Le barème de raccordement présente les modalités de facturation des opérations de raccordement.

Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX qui ne sont pas couvertes par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

L'ensemble de ces documents est accessible à l'adresse internet www.strasbourg-electricite-reseaux.fr. Ces documents vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais. Les versions précédentes des procédures de raccordement sont également consultables à la même adresse.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'existence de ces documentations, préalablement à la signature de la présente proposition.

11. Droit applicable, langue de la présente proposition et règlement des litiges

La présente Proposition Technique et Financière est régie par le droit français.

Nonobstant toutes traductions qui peuvent en être faites, signées ou non, la langue faisant foi pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention est le français.

Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

Capital de 9 000 000 Euros • 26, boulevard du Président Wilson • F-67932 Strasbourg Cedex 9
RCS Strasbourg T1 823 982 954 • N° d'identification Intracommunautaire (TVA) en cours d'attribution
Tél + 33 (0)3 88 20 70 40 • Fax + 33 (0)3 88 20 60 11 • www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

Tout litige survenant à l'occasion de l'application de la présente Proposition Technique et Financière sera de la compétence du Tribunal de Strasbourg.

12. Modalités d'acceptation de la présente proposition

Pour valider votre commande, veuillez nous faire parvenir :

- le «BON POUR ACCORD» ci-joint dûment complété, sans modification ni réserve, daté et signé,
- le paiement de votre participation aux frais de raccordement.

La présente offre est valable 3 mois à compter du «DATE_COURANTE».

Les travaux de raccordement devront être démarrés dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la présente proposition, faute de quoi le présent chiffrage sera révisé.

L'acceptation de la présente Proposition Technique et Financière vaut engagement ferme et définitif. Tout désistement de votre part entraînera la facturation de la totalité des dépenses déjà engagées par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX .

La première offre est gratuite, tout devis supplémentaire demandé sur le même objet et dans un délai d'un an sera facturé selon les modalités du catalogue de prestations de STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX (catalogue disponible sur le site www.strasbourg-electricite-reseaux.fr).

Toutes vos correspondances référéncées avec votre numéro d'affaire sont à envoyer à l'adresse postale suivante :

Strasbourg Électricité Réseaux SA
A l'attention de «DEVIS_INTER_PRENOM» «DEVIS_INTER_NOM»
26 Bld Wilson - 67932 STRASBOURG CEDEX 9

FORMULAIRE « BON POUR ACCORD »

«NATURE_PROJET» de puissance \leq 36 kVA

sur un raccordement au réseau public de distribution existant, géré par
STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX

Affaire n° «**DEVIS_NO_AFFAIRE**»

Devis du «**DATE_COURANTE**»

«nature_projet»

À l'adresse

«**chantier_1_adresse**»

«**chantier_1_description**»

«**CHANTIER_1_CP**» «**CHANTIER_1_COM**»

STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX

Gestionnaire Réseau de Distribution

À l'attention de «**DEVIS_SIGNATAIRE_PRENOM**»

«**DEVIS_SIGNATAIRE_NOM**»

67932 STRASBOURG CEDEX 9

Bénéficiaire de la proposition :

«**DEVIS_DEST_RAISONSOCIALE**»

Je reconnais avoir lu et approuvé, sans restriction ni réserve, la Proposition Technique et Financière, **valable 3 mois à compter du «DATE_COURANTE»**, ainsi que les annexes mentionnées ci-dessous :

- «**ANNEXES**»

Après acceptation, la présente Proposition Technique et Financière et ses annexes valent convention de raccordement (voir annexe « *définition de la convention de raccordement* »). STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX intègrera les ouvrages établis au titre de la présente convention dans les concessions de distribution publique dont il est titulaire. STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX se réserve la possibilité d'adapter les ouvrages de raccordement pour répondre aux besoins de développement et d'exploitation du réseau public de distribution.

Selon les résultats de l'étude de raccordement et selon les conditions du barème en vigueur à la date d'émission de la présente offre et sur la base des indications portées sur ma demande, ma participation aux frais de raccordement s'élève à «**DEVIS_MNT_PART_TIERS_HT**» € H.T., soit «**DEVIS_MNT_PART_TIERS_TTC**» € T.T.C., TVA au taux de «**DEVIS_TVA_TAU**X» % comprise.

Je joins au présent « **BON POUR ACCORD** »

Je rectifie l'adresse de mon projet (notamment si la Commune a renommé la rue dans le cadre d'un lotissement) :

Je m'engage à faire réaliser mon installation de branchement intérieur, conformément au chapitre 6 de la présente PTF et aux conditions techniques de raccordement BT < 36 kVA ci-jointes.

Fait à _____ le _____

Nom Prénom : _____

Signature précédée de la mention « **LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD** »
(Cachet de la Société, le cas échéant)

Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

Capital de 9 000 000 Euros • 26, boulevard du Président Wilson • F-67932 Strasbourg Cedex 9
RCS Strasbourg T1 823 982 954 • N° d'identification Intracommunautaire (TVA) en cours d'attribution
Tél + 33 (0)3 88 20 70 40 • Fax + 33 (0)3 88 20 60 11 • www.strasbourg-electricite-reseaux.fr